

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme professionnel supérieur en
sciences de l'information et des bibliothèques**

RAPPORT

**Etude du catalogue général de la bibliothèque municipale de Lyon.
Propositions et mise en place d'améliorations en vue du prochain changement de
système informatique**

Emilian TUDOR

1996
DPS
ST
7

1996



**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**



Pas de PEB

**Diplôme professionnel supérieur en
sciences de l'information et des bibliothèques**



RAPPORT

**Etude du catalogue général de la bibliothèque municipale de Lyon.
Propositions et mise en place d'améliorations en vue du prochain changement de
système informatique**

Emilian TUDOR

**Stage du 3 juin au 20 septembre 1996
effectué à la bibliothèque municipale de Lyon
sous la responsabilité de Suzanne FALCAND,
responsable de la base bibliographique**

1996

DPS

ST

7

1996

Je tiens à remercier particulièrement :

*Madame Suzanne FALCAND, responsable de la base bibliographique,
Madame Rose-Marie SILVESTRE,
Madame Jocelyne BARTHELEMY,*

*et le personnel des différents départements pour son accueil et le temps
qu'il a bien voulu me consacrer.*

Etude du catalogue général de la bibliothèque municipale de Lyon. Propositions et mise en place d'améliorations en vue du prochain changement de système informatique

Emilian TUDOR

Résumé :

Historique de la bibliothèque municipale de Lyon. Sa restructuration en départements thématiques. Description de l'actuel système informatique. Etude du catalogue général et recherche des dysfonctionnements au niveau des notices bibliographiques et d'autorité, ambiguïtés dans le fonctionnement de l'OPAC. Propositions d'améliorations en vue du changement de système informatique.

Descripteurs :

Bibliothèque municipale de Lyon ; Catalogues de bibliothèques -- France -- Lyon (Rhône) ; GEAC (système informatique) ; Fichiers d'autorité (catalogage) ; OPAC* ; Départementalisation*.

Abstract :

History and departmentalization at the Lyon Public Library. The description of the information system used at the Lyon Public Library. A study of the general catalog and a location of problems regarding bibliographic descriptions, authority files and OPAC. Concrete proposals for ameliorations.

Keywords :

Lyon Public Library ; Library catalog -- France -- Lyon (Rhône) ; GEAC (library system) ; Authority files (cataloging) ; OPAC* ; Departmentalization*

Sommaire :

I. La Bibliothèque municipale de Lyon	p. 1
1. Historique	p. 1
2. La départementalisation	p. 3
3. L'informatisation de la Bibliothèque Part-Dieu	p. 10
II. Généralités et organisation de la base dans GEAC- GLIS 9000	p. 14
III. Le service Base bibliographique	p. 17
IV. Etude du catalogue général de la Bibliothèque municipale de la Part-Dieu. Propositions et mise en place d'améliorations en vue du prochain changement de système informatique	p. 18
1. Problèmes	p. 18
2. Propositions d'améliorations	p. 23
V. Conclusion	p. 30
VI. Bibliographie	p. 31

I. La bibliothèque municipale de Lyon.

1. Historique

Dès 1527 l'assemblée des édiles lyonnais (le Consulat) décide la création d'un collège pour développer l'école fondée en 1519 par la Confrérie de la Trinité. Tenu tout d'abord par des laïcs, ce collège est confié aux Jésuites en 1565. sa bibliothèque s'enrichira désormais d'acquisitions régulières et de dons parfois très importants.

En 1732, la première bibliothèque publique de Lyon voit le jour grâce au legs de l'avocat Pierre Aubert. Installée dans l'Hôtel de Fléchères, elle était ouverte au public plusieurs jours par semaine. Cependant, l'entretien conjoint de ces deux établissements pesait assez lourdement sur les finances de la ville si bien qu'en 1765, le Consulat prit le parti de réunir les deux bibliothèques, et de rendre publique la bibliothèque du Collège ainsi augmentée.

La période de la Révolution et les lois qu'elle suscite, entraînent la confiscation partielle des bibliothèques des communautés religieuses de Lyon, et aussi la disparition d'ouvrages ou leur envoi à Paris. Rattachée un certain temps à l'Ecole Centrale du Rhône (l'actuel Lycée Ampère), la bibliothèque obtient un statut municipal. Par la loi du 28 janvier 1803 l'Etat confie aux municipalités les dépôts littéraires constitués au cours des années révolutionnaires, à charge pour celles-ci de rémunérer un bibliothécaire et de prévoir un budget de fonctionnement.

L'année 1831 voit la fondation d'une nouvelle bibliothèque, celle du Palais des Arts, qui regroupe les collections de plusieurs sociétés savantes : l'Académie, les Sociétés de Médecine, d'Agriculture, de Pharmacie, ainsi qu'un fonds municipal. Une seconde bibliothèque municipale est ainsi constituée, consacrée aux arts et aux sciences naturelles appliquées. Il faut attendre 1912 pour que les deux bibliothèques soient réunies au moment de leur transfert au Palais Saint-Jean, ancien siège de l'archevêché.

En 1968, le maire de Lyon, Louis Pradel, décide la construction d'une nouvelle bibliothèque et le transfert à La Part-Dieu a lieu en décembre 1972. La bibliothèque commence à diversifier l'offre documentaire, multiplier les services en poursuivant quelques objectifs prioritaires :

- enrichissement du potentiel documentaire et élargissement de toutes les formes de diffusion de l'information - y compris visuelles et sonores.
- élargissement des activités de la bibliothèque afin de toucher un public plus vaste
- mettre à la disposition du public de nouveaux dispositifs de « navigation », lui permettant de rechercher, d'extraire et d'organiser la documentation pertinente.
- le travail en réseau, avec de nombreux partenaires et à tous les niveaux : local, régional, national, international
- conserver et mettre en valeur le patrimoine écrit et graphique

2. La départementalisation

Pour répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles pratiques des utilisateurs, la Bibliothèque de la Part-Dieu réorganise fondamentalement ses services.

Cette action a pour objet :

- la diversification des médias et des services
- une tendance à la pluridisciplinarité
- le brassage des usagers et des usages
- le renforcement de l'identité de la bibliothèque par rapport à ses partenaires (autres bibliothèques, établissements d'enseignement, organismes culturels, monde de l'audiovisuel et de l'information)

Les fonds seront répartis dans 8 départements, eux- mêmes subdivisés en modules : **Société, Civilisation, Littérature, Arts et loisirs, Sciences et techniques, Documentation régionale, Fonds ancien et Jeunesse.**

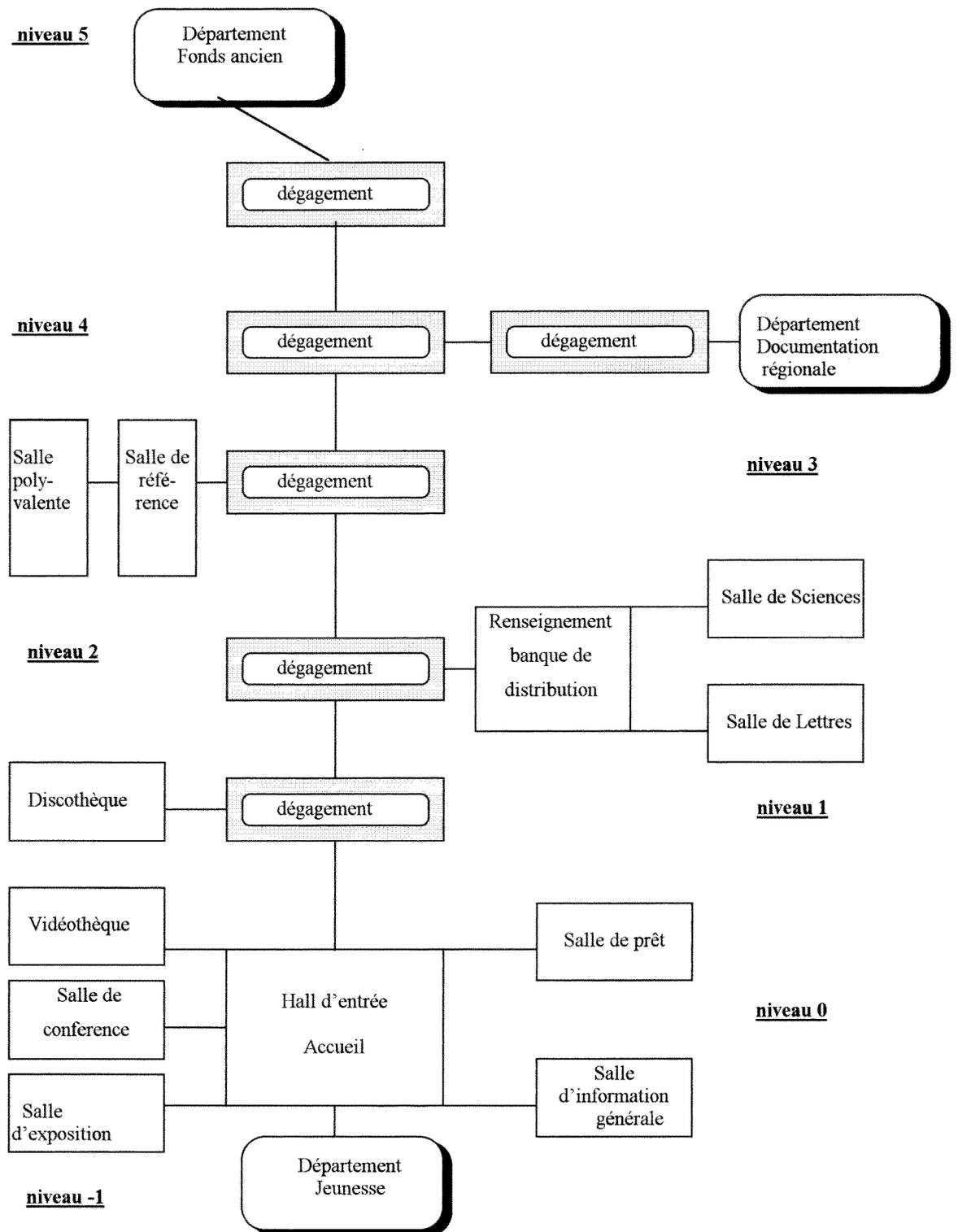
Ces départements, qui deviendront de véritables centres de documentation thématiques, seront :

- **multimédia** : ils regrouperont tous les supports d'information (livres, disques, vidéocassettes, dossiers, etc.)
- **multiservice** : ils seront autonomes et l'utilisateur pourra trouver, dans chacun d'entre- eux, tous les services dont il a besoin (prêt, consultation, référence, reprographie, etc.)
- **multipratique** : ils accueilleront tous les publics (adolescent, grand public, étudiant, spécialiste)

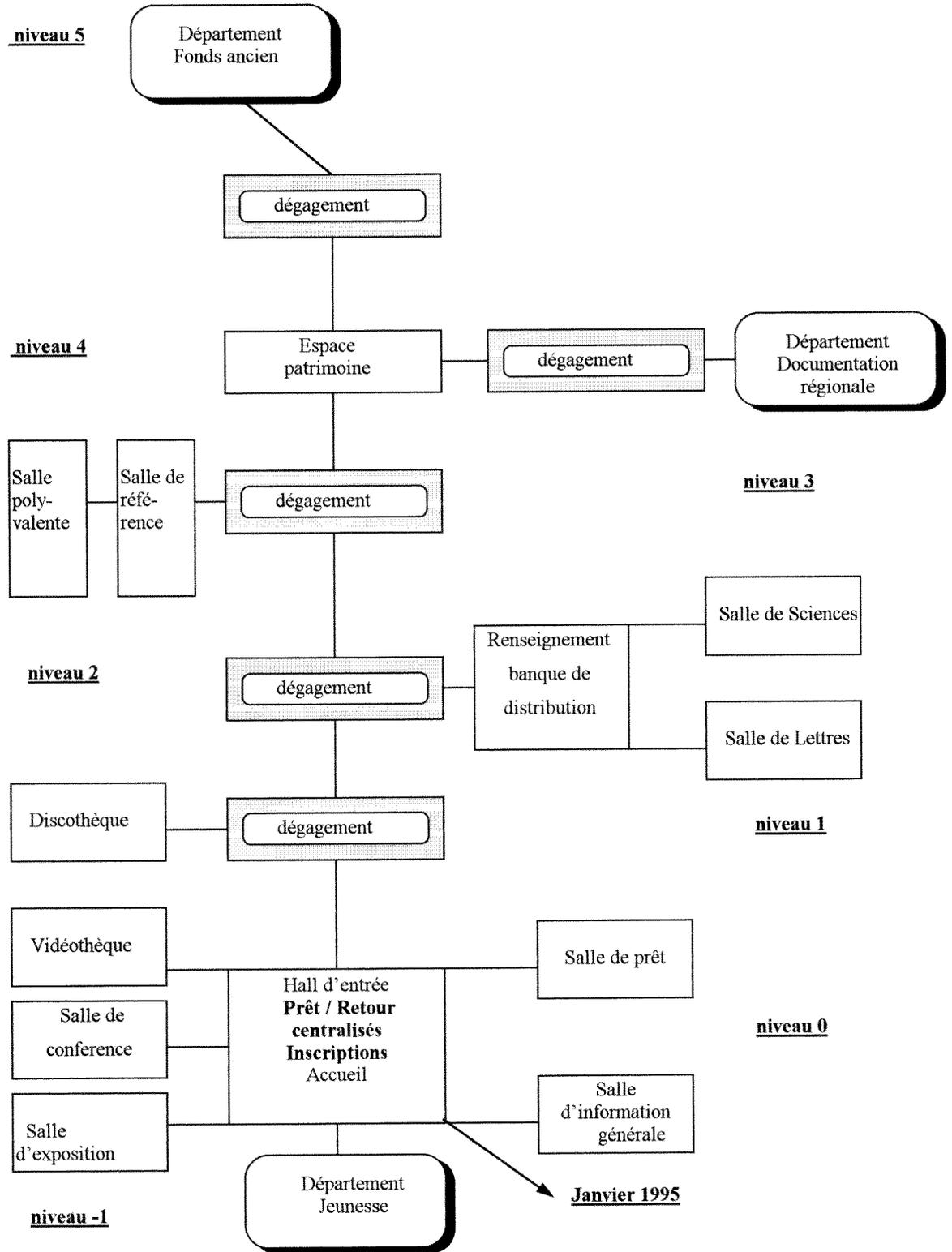
Les axes de développement de la bibliothèque iront vers l'actualité, une dimension internationale, l'intégration sociale et l'interdisciplinarité. Sept groupes de réflexion ont été constitués, sur le contenu de chaque département et les implications de ceux-ci en terme de coordination.

Le processus est maintenant (septembre 1996) dans la phase 4, avec l'ouverture des départements **Société** et **Civilisation**. Voici les différentes phases de la départementalisation du BM Part-Dieu :

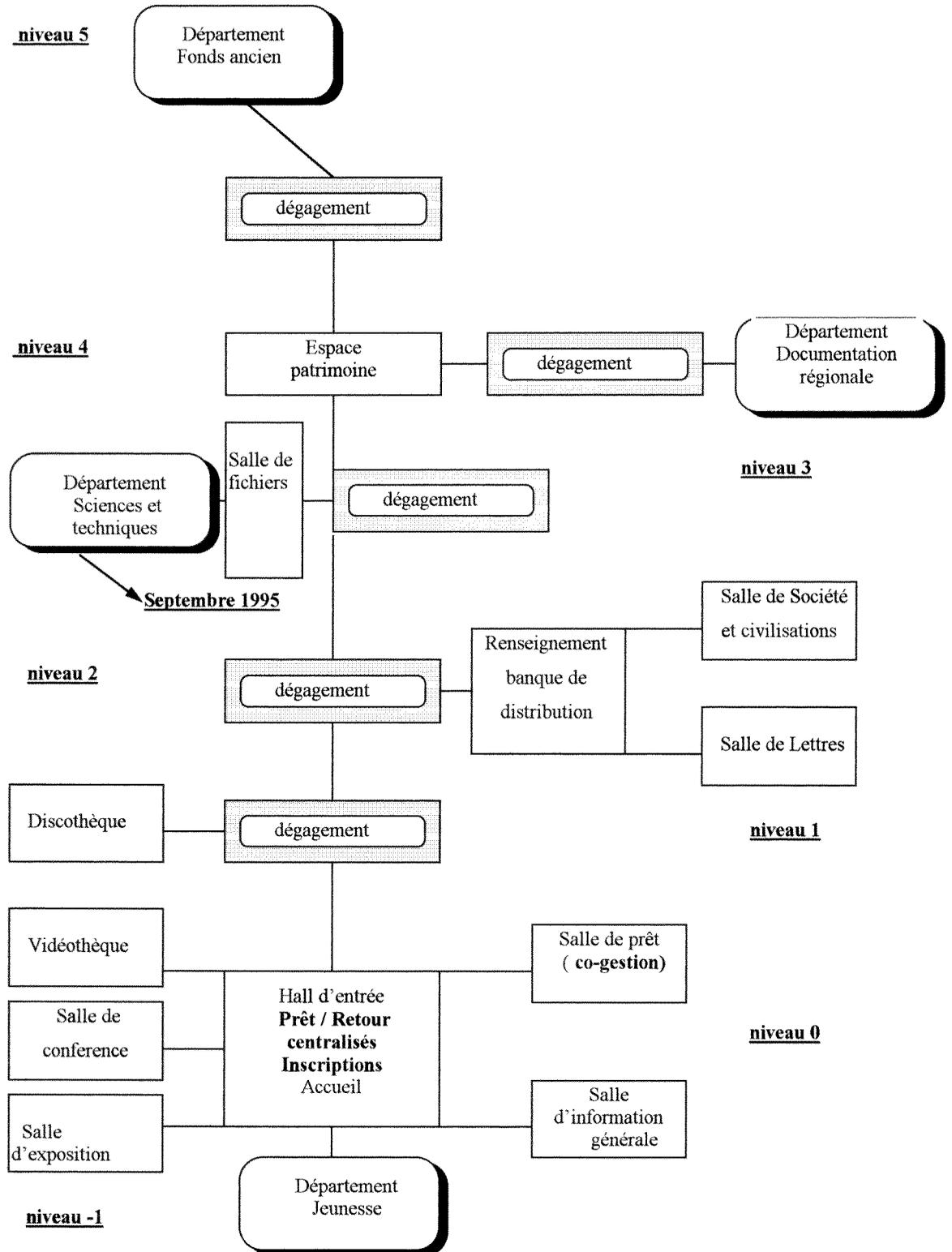
Bibliothèque de la Part-Dieu - la départementalisation - phase 0



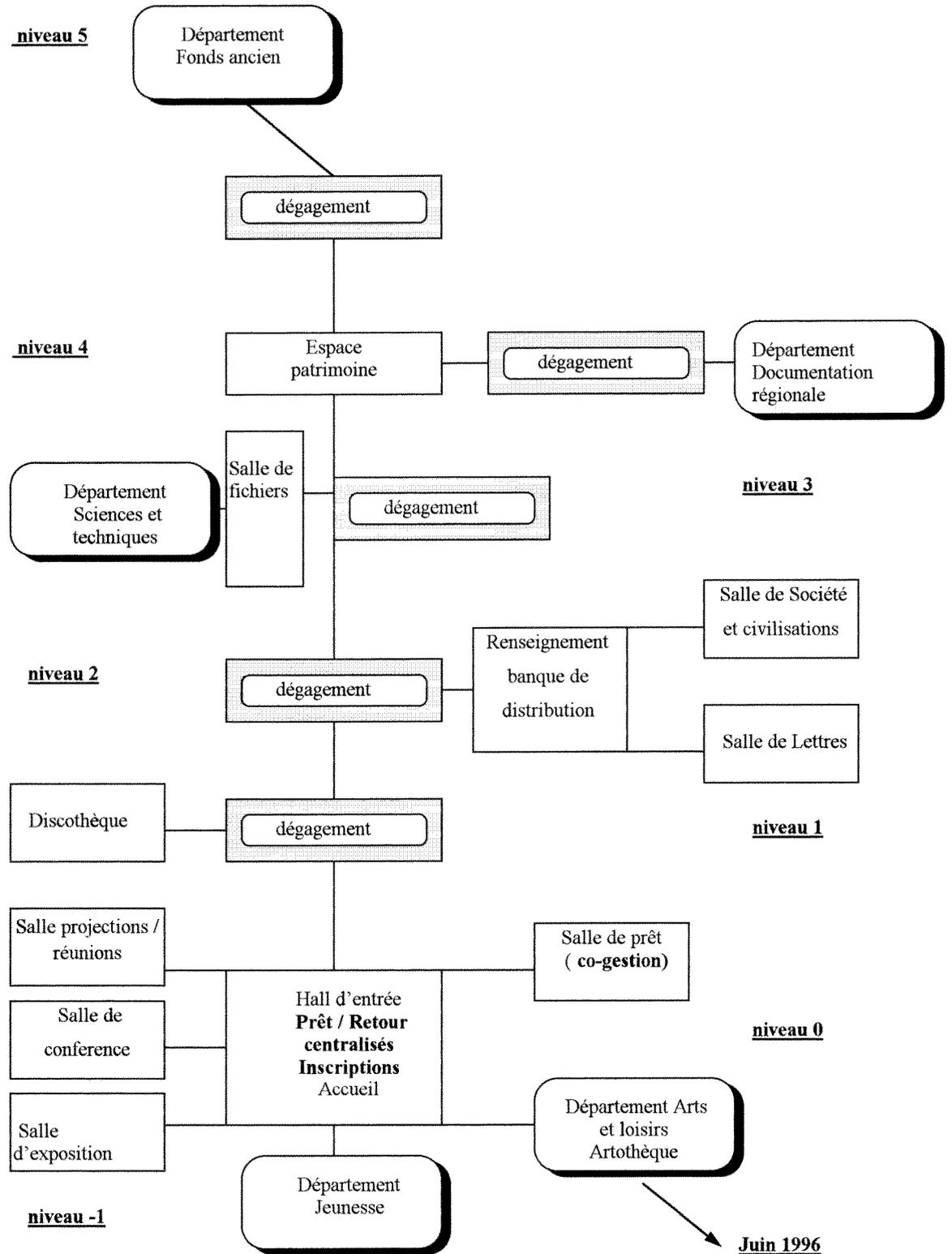
Bibliothèque de la Part-Dieu - la départementalisation - phase 1



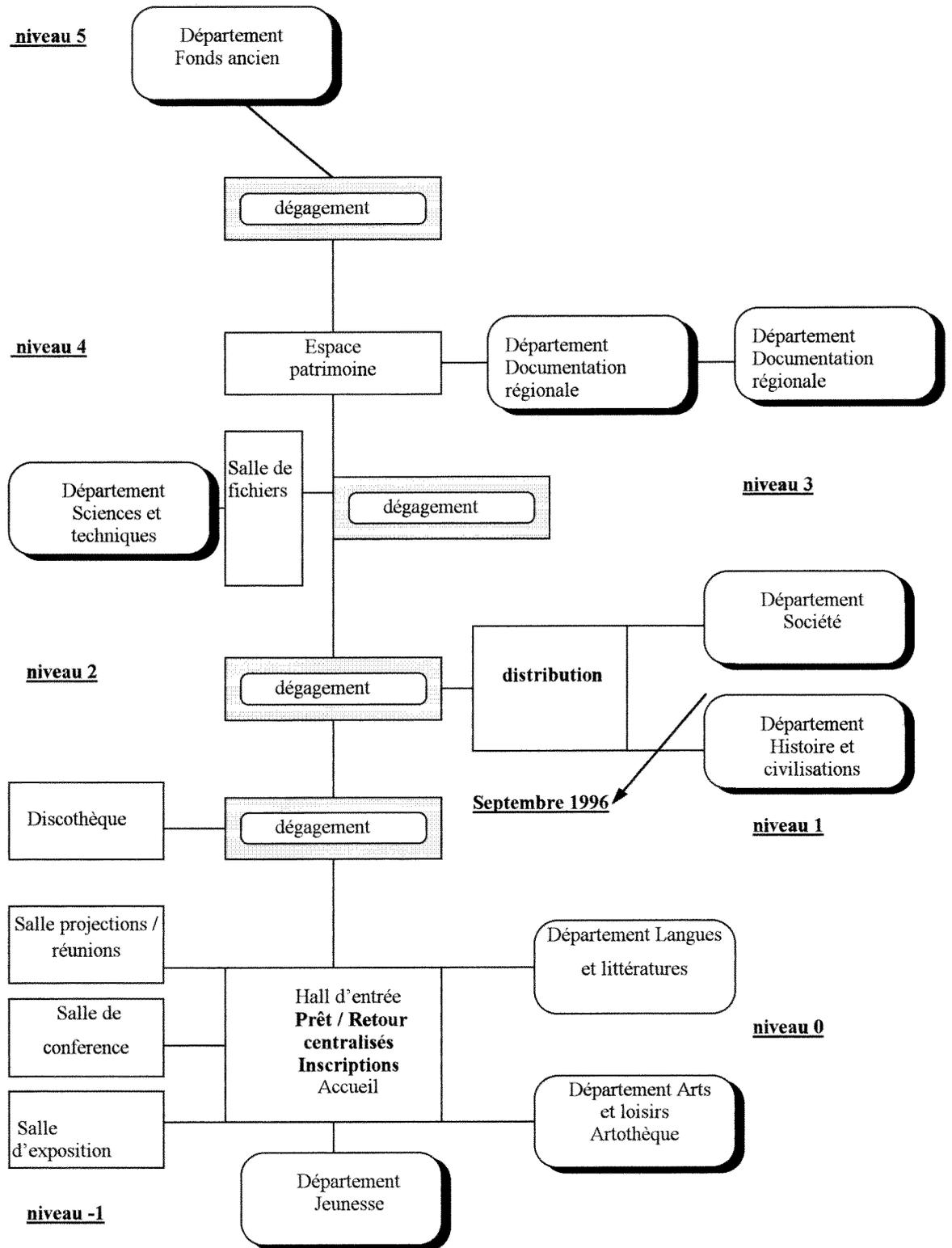
Bibliothèque de la Part-Dieu - la départementalisation - phase 2



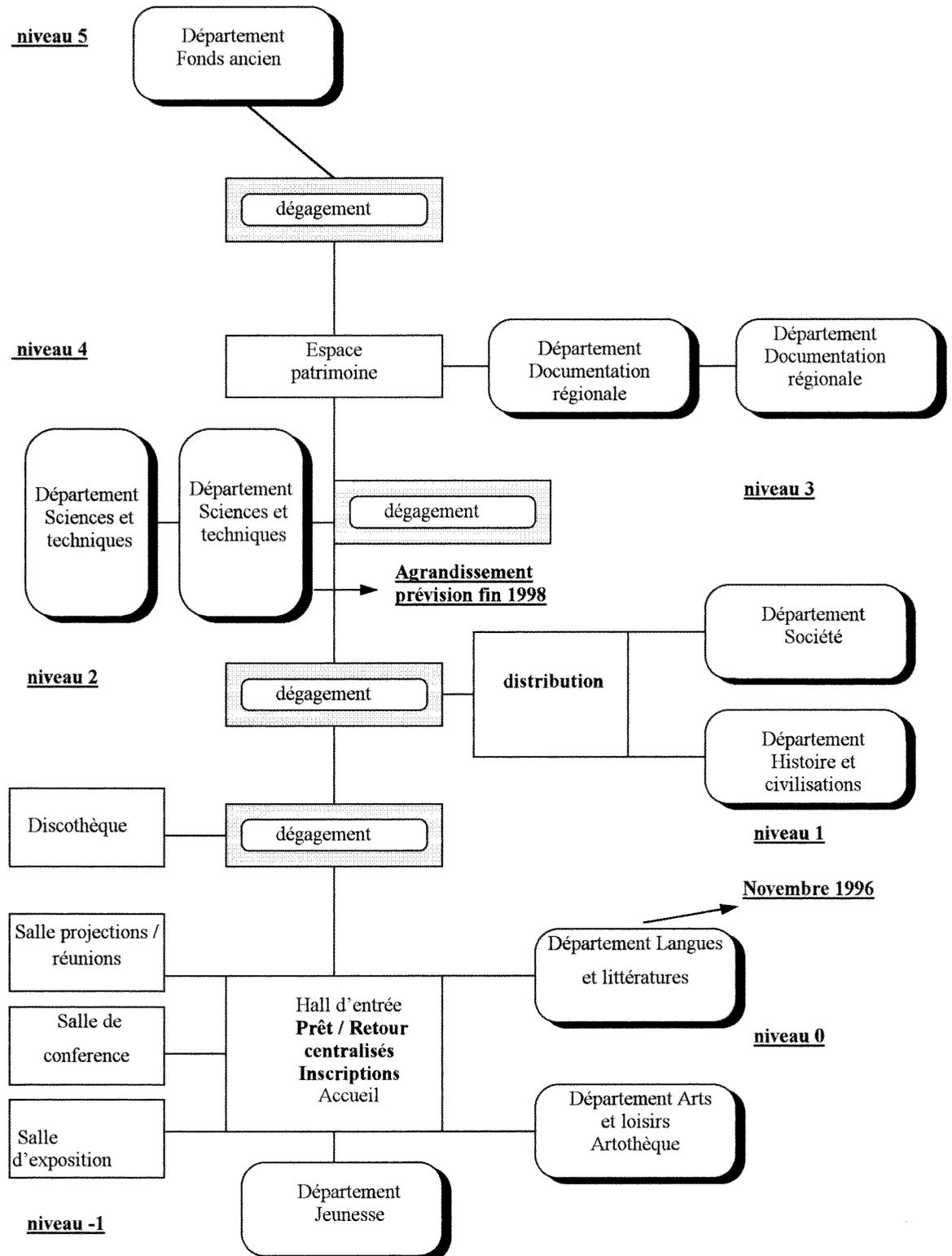
Bibliothèque de la Part-Dieu - la départementalisation - phase 3



Bibliothèque de la Part-Dieu - la départementalisation - phase 4



Bibliothèque de la Part-Dieu - la départementalisation - phase 5



3. L'informatisation de la bibliothèque municipale de Lyon

Commencée en 1986 par le réseau de lecture publique, l'informatisation du catalogue de la BM de Lyon se poursuit. Il touche tout le réseau de la Bibliothèque municipale, y compris les bibliothèques d'arrondissements et les bibliobus.

L'établissement est équipé d'un mini-ordinateur GEAC 9000 comportant 24 méga-octets de mémoire vive et 6 giga-octets de mémoire de masse. Le progiciel Glis 9000, fonctionnant sur le système d'exploitation GEOS, permet la gestion d'acquisitions, le catalogage en format UNIMARC, le bulletinage, la recherche des documents à travers l'OPAC, le prêt et la réservation. Les informations sont sauvegardées, chaque jour, sur des bandes magnétiques. Il existe plusieurs jeux de bandes qui permettent, par alternance, de conserver en permanence une sauvegarde correspondant à l'état de la base, 2 semaines auparavant.

La transmission des données entre le serveur GEAC et les terminaux distants s'effectue, par l'intermédiaire de Transfix, selon le protocole X 3.28. Le mode de transmission varie selon la taille de la bibliothèque distante. Pour les petits établissements, qui ne comptent pas plus de quatre ou cinq terminaux, la liaison s'effectue à la fréquence de 9600 bauds par seconde, en mode asynchrone. Pour les établissements plus importants, la liaison s'effectue par l'intermédiaire d'un multiplexeur, à la fréquence de 19200 bauds par seconde, en mode synchrone.

Les terminaux permettent d'interroger le catalogue de la bibliothèque municipale ainsi que les bibliothèques du Centre d'histoire de la résistance et de la déportation, de Musée de l'imprimerie et de l'Ecole nationale des Beaux - Arts de Lyon. Les terminaux professionnels donnent la possibilité de consulter, au niveau régional, le catalogue de la Bibliothèque municipale de Saint-Etienne et au niveau national, ceux de la Médiathèque de La Villette, ainsi que de la bibliothèque nationale de Portugal. Ces liaisons longue distance sont réalisées à travers le réseau Transpac, par l'intermédiaire du logiciel TRAX qui permet la communication et l'échange d'informations entre deux serveurs utilisant le système GEAC.

Le réseau multimédia

Le système informatique de la Bibliothèque ne comprend pas seulement le système intégré GEAC, mais également le réseau multimédia. Le serveur est un micro-ordinateur qui fonctionne sur Netware 3.11 et utilise une architecture Token ring à 16 mega-bits. Il gère le serveur de CD-ROM et le système de gestion documentaire Taurus.

Le serveur de CD-ROM

Le serveur de CD-ROM fonctionne avec le logiciel de gestion CD-Manager et CD-NET. Les lecteurs de CD-ROM sont groupés dans des « tours » et reliés au serveur. Tous les logiciels de recherche documentaire pilotant les différents CD-ROM sont stockés sur le disque dur du serveur et permettent, de n'importe quelle station de consultation, l'accès simultané à plus de 60 bases de données bibliographiques, factuelles, textuelles ainsi qu'à des bases de données plein texte. Ces bases de données sont groupées en 11 catégories :

- **Actualité et politique** (CD actualité, Le Monde sur CD-ROM, Repères etc.)
- **Art** (Cinemania, Le Louvre, Film index, Instruments de musique etc.)
- **Civilisation** (La Bible de Jérusalem, Histoire au jour le jour, Matignon etc.)
- **Dictionnaires** (Robert électronique, Harrap's)
- **Droit** (Code civil, Lois et règlements, Codes et droits)
- **Encyclopédies** (Grolier)
- **Géographie** (PC Globe, Atlas du monde)
- **Littérature** (CD littérature, Discotext 1, Dictionnaire des oeuvres littéraires de langue française Bordas)
- **Répertoires** (Bibliographie nationale française depuis 1970, Electre, Kompass France etc.)
- **Science** (PC Auto, PC Chimie, Science index 1977- 1995 etc.)
- **Menu jeunesse** (Animaux dangereux, Dinosaures, Corps humain etc.)

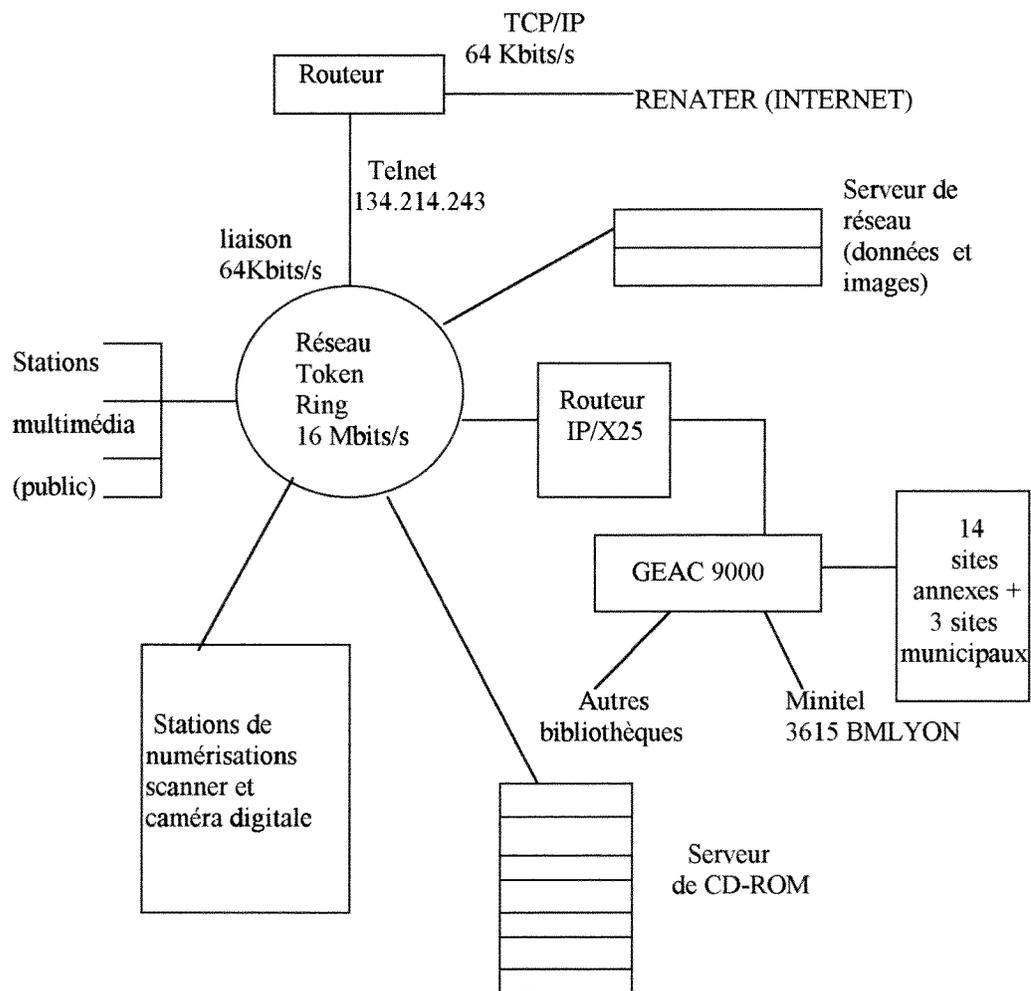
Le système de gestion documentaire Taurus

Le logiciel Taurus 2.4 est un système relationnel de gestion électronique de documents, conçu dans l'environnement graphique Windows pour gérer des fonds multimédia. Il permet, à partir de stations de consultation, d'accéder aux dossiers de presse numérisés et indexés de la Documentation Régionale par une recherche guidée multicritère et une recherche libre par équations. Le logiciel gère les thesaurus spécifiques de ces secteurs.

L'accès à Internet

La bibliothèque est connectée à Internet par l'intermédiaire du réseau « ROCAD », ce qui lui permet d'accéder aux quelques grands serveurs internationaux et de consulter à distance les catalogues de plusieurs bibliothèques du monde. Le public peut faire son choix soit par zones géographiques (rubrique Grandes bibliothèques, ex. la BNF), soit par thèmes (Art, Civilisations, Economie et politique, Sciences). La rubrique « Journaux électroniques » offre une sélection de quelques titres diffusés sur les reseaux. Enfin, la rubrique « Répertoires » propose plusieurs outils de recherche. Pour le public le temps de consultation est fixé à une heure.

Schema du système d'informatisation de la bibliothèque



II. Généralités et organisation de la base dans GEAC- GLIS 9000

Le système de gestion de bibliothèque de GEAC (GLIS) est un système intégré, en temps réel, qui est destiné à satisfaire les besoins des grandes bibliothèques, définis par cahiers des charges, et garanti le respect de la norme ISO 2709-1981¹.

GEAC (GLIS) se compose des modules suivants :

- **Acquisitions** : module d'acquisitions et de gestion de périodiques
- **CIRC** : module de la circulation et la gestion de prêt
- **BCS** : Bibliographic Cataloging System qui contient deux sous-modules :
 - **BPS** : Bibliographic Processing System qui est le module de catalogage et de gestion des autorités
 - **OPAC** : module de la recherche bibliographique

Ces modules intégrés offrent à la bibliothèque les outils permettant de gérer efficacement les fonds et les usagers. Le transfert des données entre modules se fait en temps réel ou en temps différé dans les batchs de nuit.

Transferts en temps réel :

- De BPS vers l'OPAC pour la disponibilité des exemplaires
- De BPS vers Acquisitions pour commander une nouvelle édition ou acheter des exemplaires supplémentaires par la copie de la notice d'origine.

Transferts en temps différé :

- d'Acquisitions vers BCS pour les nouvelles notices et les exemplaires créés lors d'une commande. Quand le document arrive, la notice est archivée dans ACQ et mis à jour dans BCS.

- d'Acquisitions vers BPS et l'OPAC, pour le transfert des notices d'exemplaires avec la mention « en commande ». Quand les exemplaires sont réceptionnés, ils reçoivent un code barre et deviennent exemplaires « en traitement ».

- de BCS vers CIRC pour le transfert des notices validées et le transfert des exemplaires quand ils ont déjà un code barres.

- de BPS vers OPAC pour le transfert dans le fichier maître des notices bibliographiques validées dans le fichier de travail.

¹ Dispositions des données sur bandes magnétiques pour l'échange d'informations bibliographiques

Chaque module permet l'édition de statistiques et de listes permettant une bonne gestion. Si la bibliothèque le souhaite, d'autres listes statistiques peuvent être créées à l'aide d'un générateur assez efficace.

Les fonctions des modules GEAC- GLIS

Le module d'acquisitions

Ce module permet de suivre un document depuis son choix initial jusqu'à son arrivée et son transfert au catalogage. Un sous-module permet le contrôle élaboré des publications périodiques (bulletinage, réservation des fascicules, prévision automatique des arrivées, réclamation automatique, contrôle de la reliure). Le système autorise la gestion budgétaire, peut gérer les fichiers des fournisseurs (avec un éventail complet de rapports statistiques et des lettres) ainsi qu'un contrôle précis des accès.

Le module de gestion des prêts (CIRC)

Lors de son installation à Lyon seul ce module existait et servait pour le catalogage, la recherche pour les lecteurs et le prêt. Maintenant le catalogage se fait dans BPS, la recherche dans l'OPAC et le CIRC est le module qui gère le flux et les transactions dans la bibliothèque. Il gère à la fois les prêts, les retours, les prolongations, les rappels, les réservations et les amendes.

Ce module assure la gestion des lecteurs et la gestion des informations concernant leurs dossiers. Cette partie de CIRC est accessible à partir de l'OPAC, les lecteurs peuvent consulter leur dossier ou demander des réservations.

Le BCS et les sous-modules OPAC et BPS

l'OPAC

La base de consultation est la seule autorisée au lecteur, le lecteur ne peut accéder à la base de travail de la bibliothèque. Une recherche en ligne s'effectue à partir de menus des commandes qui sont mis à la disposition des lecteurs.

Il y a trois types de recherche :

1.- Recherche à l'aide d'une chaîne de caractères :

- alphanumérique : auteur, titre, sujet
- numérique : cote, ISBN, indice etc.

2.- Recherche par mots clés pour les auteurs, titres et sujets. L'index est produit automatiquement par le système après l'élimination de mots vides (la, le, des etc.)

3.- Recherche booléenne à l'aide des opérateurs ET, SAUF, OU.

Le BPS

C'est un module de gestion de données bibliographiques qui gère le catalogage, les données d'autorité et les données locales. Il permet le catalogage en format MARC dans un fichier de travail, ainsi que la création des exemplaires. Il peut y avoir plusieurs exemplaires pour le même document mais il ne doit exister qu'une seule notice bibliographique. Les enregistrements peuvent être saisis au clavier, ou dérivés à partir des bandes magnétiques et de CD-ROM. Après la validation, les notices bibliographiques sont transférées dans le fichier maître et deviennent accessibles dans l'OPAC et dans le prêt. Le BPS contrôle aussi les autorités (noms de personnes, collectivités, sujets) qui assure la cohérence des renvois d'orientation (VOIR AUSSI) et des renvois définitifs (VOIR) en permettent ainsi l'amélioration et la cohérence de la base.

III. Le service base bibliographique

Service commun intégré dans le circuit du livre, la base bibliographique a des fonctions essentielles dans le bon fonctionnement de la bibliothèque.

Par ordre d'importance décroissant, on peut définir :

1. Normalisation et gestion du catalogue informatisé.
2. Harmonisation des pratiques de catalogage
3. Indexation et exemplarisation des documents affectés à la lecture publique.
4. Elargissement du réseau à d'autres structures en assurant la cohérence des données
5. Formation.

Par delà ces tâches strictement définies, la base bibliographique assure :

A l'intérieur de la Bibliothèque, un lien important entre les pôles de quartier et les départements.

Elle travaille en collaboration étroite avec le service informatique

Planning des chargements BNF

Définition des règles d'affichage dans BPS et dans l'Opac

Participation au travail sur le catalogue collectif régional

Participation à l'élaboration du cahier des charges en vue du prochain

système informatique. Elle reste un point de référence pour une réflexion sur l'évolution des pratiques de catalogage.

A l'extérieur de la Bibliothèque, de nombreux contacts professionnels et la participation à des groupes de travail sont indispensables à l'évolution du service et l'image de la bibliothèque : BNF, Groupe AFNOR, utilisateurs Geac, Arald, Musée de l'automobile, Musée des Beaux-Arts, Société de lecture de Lyon etc...

IV. Etude du catalogue général de la bibliothèque municipale de Lyon.
Propositions et mise en place d'améliorations en vue du prochain changement
de système informatique

Problèmes :

I. Une des plus importants problèmes est l'absence de renvois d'autorité pour normaliser l'ensemble des formes prises par les vedettes-matières et auteurs.² Il en résulte :

1. - des difficultés à trouver toutes les références pour une bonne partie des documents

Ex. NNB 130716 « \$aLa Genèse »,

NNB 163493 « \$aOxford companion to the decorative art »,

NNB 104579 « \$a National Gallery of Washington »,

NNB 353497 « \$aMichel-Ange » (video), etc

Ce sont des notices bibliographiques sans vedette-matière donc difficile de retrouver dans une recherche par sujet.

2. Plusieurs types de vedettes-matières coexistent dans la base. Certains sujets ont été indexés sous différentes vedettes-matières ce qui fait que le lecteur peut supposer l'absence d'autres documents sur le sujet.

Ex. : les documents sur « Gestapo » ; on retrouve 4 notices en cherchant par « Gestapo », 4 notices différentes en cherchant par Geheime Staatspolizei (parfois écrit Geheimestaatspolizei) et 2 notices indexées au « Allemagne, Geheimestaatspolizei ».

La même situation pour URSS (on retrouve des notices indexées à U.R.S.S., CEI, et ex-URSS) et pour les Pays-Bas (des notices différentes à Hollande).

² Le service « Base bibliographique » a déjà commencé, il y a un an, la création d'un fichier autorité.

II. Normalement, dans le catalogue de la BM Part-Dieu, on ne peut pas effectuer une recherche par sous-titre, mais en cherchant par titre on retrouve parfois des notices indexées au sous-titre.

Ex. recherche par « Japon » on retrouve la notice

NNB 285853, « \$a Etudes économiques de l'OCDE \$eJapon ».

III. Il existe aussi des problèmes d'indexation pour le champ 4XX. Dans l'Unimarc le champ 4XX a le premier indicateur blanc et le deuxième est 1 quand on veut l'indexer et 0 si on ne veut pas l'indexer. Or, dans la base on retrouve des notices provenant de la BNF dont le champ 410 a 0 en 2-e indicateur.

Ex. NNB 71 410 \$aPoints d'histoire

IV. Dans le département Arts, de nombreux usuels n'ont pas de vedette matière (6XX).

Ex. NNB 180831 « L'art africain, une introduction »

NNB 161304 « L'évolution de la sculpture moderne »

NNB 162330 « L'art préroman hispanique » etc.

V. On retrouve dans la base un nombre important des notices bibliographiques sans exemplaires ainsi que des notices provisoires où qui n'ont pas leurs liens avec les notices bibliographiques correspondants

Ex. NNA 131 (il manque les champs 152 et 801)

NNA 94 « 200 \$aBible\$eGenèse » (seulement 2 notices

bibliographiques liées alors qu'il en existe plusieurs qui correspondent au sujet)

Ex. NNB 110787 « \$aLa Genèse »

VI. Une situation particulière existe pour les notices qui proviennent du chargement en masse, de 1986, des notices du module de prêt dans le module du catalogage. Il en résulte :

- Des notices bibliographiques incomplètes

Ex. NNB 46062 : auteur « Isabelle de »,

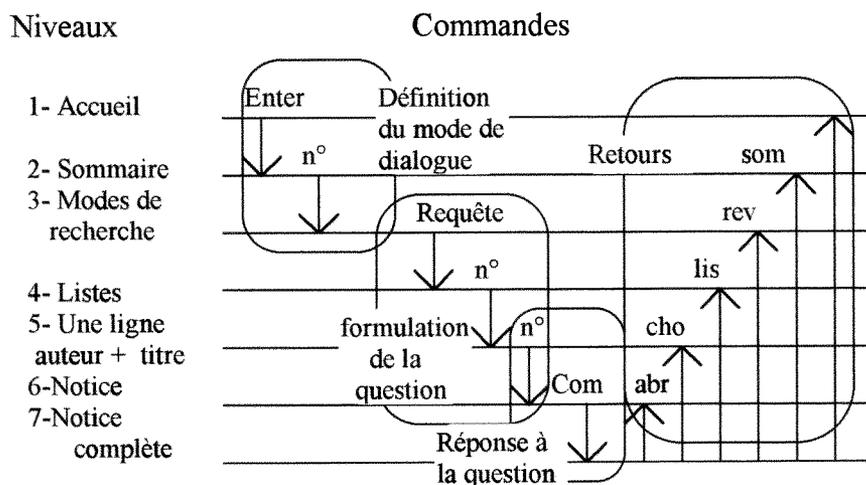
NNB 34134 : auteur « Grand Livre »

- Des notices écrites en majuscule

- Des notices dans lesquelles les sous-champs Unimarc ne sont pas respectés

λ Au tous ces problèmes du catalogue viennent s'ajouter les difficultés posées par la consultation de l'OPAC. L'OPAC de la bibliothèque donne accès à tous les documents susceptibles d'être prêtés et tous les documents entrés à la bibliothèque depuis 1985 (excepté ceux du fonds ancien). La majorité d'entre eux proviennent des bibliothèques de quartier. Les autres documents du fonds ne sont accessibles, pour l'instant ³, que par le fichier manuel.

Schéma de circulation et des commandes dans l'OPAC de GEAC 9000



Le mode de recherche est défini au niveau 2 (Sommaire). La question est formulée essentiellement au niveau 3, puis précisée en choisissant dans les listes présentées par le système. Au niveau 5, (ligne auteur + titre), le livre commence à apparaître, il est identifié par une ligne unique sur l'écran. La notice réduite, au niveau suivant (6), apporte en fait l'information la plus précieuse, la cote de l'ouvrage. Ce type de représentation fait apparaître un problème d'ergonomie. Il y a un changement continu des commandes à utiliser pour une même opération : « retour au niveau superior », qui fait appel à six instructions différentes, suivant le cas.

³ L'opération de rétroconversion permettra la consultation en ligne de tous les documents de la bibliothèque

De ce fait les commandes n'aident pas l'utilisateur à construire un modèle conceptuel de l'OPAC, même dans sa dimension la plus simple. Au lieu d'un cheminement rectiligne, il peut avoir l'impression que revenir en arrière signifie de remonter tout le fil de la consultation et percevoir la consultation comme un labyrinthe.

Sur l'écran d'introduction (un peu trop chargé) de l'OPAC de la BM de Lyon la formulation de la commande TOU « élargir la recherche à tous les documents » peut créer une confusion, l'utilisateur ne comprend pas obligatoirement qu'il s'agit de tous les documents de l'ensemble des bibliothèques du réseau. L'instruction ENV est aussi un peu ambiguë. Si l'utilisateur veut immédiatement entrer dans le catalogue (comme *clairement* x la plupart des usagers) rien ne lui indique assez clair/que en faisant ENV il va effectivement y entrer. S'il veut consulter l'un des services proposés sur l'écran d'introduction et il tape ENV comme le lui suggère le message « ENV d'abord » il *quitte* le premier écran et il n'y a plus des messages pour lui indiquer qu'il peut encore utiliser les instructions précédentes.

Une autre problème de l'OPAC est le fait que les clés de recherche destinées plutôt aux professionnels (ex. la recherche par numéro BGF) sont disponibles sur le même plan que les modes utilisés par le public. En plus, on retrouve parfois des écrans d'aide ou de recherche en anglais (recherche par BGF).

Dans la recherche par sujet l'indication présente sur l'écran « soyez le plus précis possible » peut être ambiguë pour le lecteur car il peut comprendre par « précis » « plus des détails ».

Dans la recherche par mot on ne peut pas contrôler la taille du résultat ce qui peut aboutir à un excès de références, plus ou moins pertinentes.

Ex. : « Révolution française »

075 PART-DIEU FONDS ZERO - CATALOGUE GEAC - TOU*RECH.MOT
ASSIST

Tapez un ou plusieurs mots. Option 1 ou 2, mais pas les 2

OPTION 1

Tous index : REVOLUTION FRANCAISE

OPTION 2

Index auteur : ET

Index titre : ET

Index sujet :

Publie apres : (année) avant: Langue: TOU Media : TOU

075 PART-DIEU FONDS ZERO - CATALOGUE GEAC - TOU*REPONSES

No MOT	AUTEUR	TITRE	SUJET	TOTAL
1. FRANCAISE	1 006	3563	2468	7037
2. REVOLUTION	62	2149	1227	3438

Plus de 500 REPONSES. Affichez les 1er500es ou revisez la recherche

VST - vos ref. non triées

REV - Reviser votre recherche

VAT - voir vos ref. par aut/tit.

SOM - nouvelle recherche

VTA - voir vos ref. par tit/aut

VSU - voir vos ref. par sujet/titre

ACC - recherche mot accélérée

ORD - autres ordres possibles

Propositions d'améliorations

I. La création d'un fichier d'autorité complet pour résoudre les problèmes qui concernent la normalisation de la forme des points d'accès pour auteurs (personne physique et collectivités), titres uniformes et vedettes matière des notices bibliographiques. Ainsi le fichier d'autorité va aider à l'orientation du public et va conduire aussi à un gain de place de mémoire machine.

Le fichier d'autorité auteurs et matières représente plus qu'une simple liste de vedettes ou un thesaurus parce qu'il est constitué de notices plus ou moins détaillées, qui dans un système informatisé sont liées aux notices bibliographiques.

Dans le fichier d'autorité toutes les zones vedettes (formes retenues, formes rejetées, formes associées) servent de points d'accès aux notices d'autorité. Quelle que soit la clé de recherche utilisée, le catalogueur est automatiquement orienté vers la notice d'autorité ou il trouve les indications sur l'utilisation de la vedette dans le fichier bibliographique :

1. les vedettes :

- les formes retenues (les vedettes proprement dites)
- les formes exclues (ou rejetées ; « voir »)
- les formes associées (« voir aussi », d'autres vedettes)

2. les données complémentaires pour mieux identifier la vedette : par ex. la nationalité de l'auteur, la langue d'une oeuvre pour les titres uniformes etc.

Le contrôle et la cohérence des vedettes est fait par le logiciel d'autorité de GEAC mais à une condition : que soit créé un lien entre la vedette de la notice bibliographique et la forme retenue de la notice d'autorité correspondante (zones 2xx, 4xx, 6xx, 7xx etc.)

La création d'un fichier d'autorité a déjà commencé pour le domaine « Santé-Médecine » avec quelques centaines des notices d'autorité. Le principe a été de créer ces notices à partir des documents qui existent dans la base. Un questionnaire a été élaboré pour observer l'impact que ce fichier d'autorité a eu sur le public.

Une recherche par sujet, avec l'aide d'une notice autorité, donne plus de résultats qu'une recherche par mots. Ex. : une recherche sur les « médecines parallèles ». Si on utilise la recherche par mots on accède a 61 notices bibliographiques. Par la recherche par sujet, on retrouve 239 notices (voir les exemples ci-dessous).

Recherche par mots :

075 PART-DIEU FONDS ZERO - CATALOGUE GEAC - TOU*RECH.MOT
ASSIST

Tapez un ou plusieurs mots. Option 1 ou 2, mais pas les 2

OPTION 1

Tous index : MEDECINES PARALLELES

OPTION 2

Index auteur : ET

Index titre : ET

Index sujet :

Publie apres : (année) avant: Langue: TOU Media : TOU

075 PART-DIEU FONDS ZERO - CATALOGUE GEAC - TOU*REPONSES

No MOT	AUTEUR	TITRE	SUJET	TOTAL
1. MEDECINES	1	78	65	144
2. PARALLELES	2	61	68	131

Votre recherche donne 61 REPONSES avec 271 fois le(s) mot(s)

VST - vos ref. non triées

REV - Reviser votre recherche

VAT - voir vos ref.par aut/tit.

SOM - nouvelle recherche

VTA - voir vos ref. pat tit/aut

VSU - voir vos ref. par sujet/titre

ACC - recherche mot accélérée

ORD - autres ordres possibles

La notice d'autorité tient compte de toutes les formes rejetées et associées du sujet permettant ainsi d'élargir le champ de recherche par les renvois.

Voici la notice autorité pour « médecines parallèles »

NNA : 00274 MAI. ASM

NIV : 5 grp : AUTORI

<i>001</i>		<i>BmLy000002745</i>
<i>100</i>		<i>19950425afrey0103 ba</i>
<i>152</i>		<i>\$aAFNOR</i>
<i>250</i>		<i>\$aMédecines parallèles</i>
<i>450</i>		<i>\$aGuérison paramédicale</i>
<i>450</i>	<i>2</i>	<i>\$aMédecine alternative</i>
<i>450</i>	<i>3</i>	<i>\$aMédecines différentes</i>
<i>450</i>	<i>4</i>	<i>\$aMédecine douce</i>
<i>450</i>	<i>5</i>	<i>\$aParamédecines</i>
<i>450</i>	<i>6</i>	<i>\$aSystèmes médicaux</i>
<i>450</i>	<i>7</i>	<i>\$aThérapeutiques alternatives</i>
<i>450</i>	<i>8</i>	<i>\$aThérapeutiques douces</i>
<i>450</i>	<i>9</i>	<i>\$aThérapeutiques parallèles</i>
<i>450</i>	<i>10</i>	<i>\$aThérapies parallèles</i>
<i>450</i>	<i>11</i>	<i>\$aTraitements alternatifs</i>
<i>450</i>	<i>12</i>	<i>\$aMédecine parallèle</i>
<i>450</i>	<i>13</i>	<i>\$aMédecines alternatives</i>
<i>450</i>	<i>14</i>	<i>\$aMédecines douces</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>\$aPhytothérapie</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>2 \$aAcupuncture</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>3 \$aBiothérapie</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>4 \$aChiropractie</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>5 \$aPhysiothérapie</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>6 \$aOstéopathie</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>7 \$aMésothérapie</i>

<i>L</i>	<i>550</i>	<i>8</i>	<i>\$aMédecine populaire</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>9</i>	<i>\$aMédecine naturelle</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>10</i>	<i>\$aMédecine holistique</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>11</i>	<i>\$aMédecine\$Pratiques magiques</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>12</i>	<i>\$aManipulation (thérapeutique)</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>13</i>	<i>\$aGuérison par la foi</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>14</i>	<i>\$aGuérison par l'esprit</i>
<i>L</i>	<i>550</i>	<i>15</i>	<i>\$aDrainage lymphatique manuel</i>
	<i>801</i>		<i>0\$aFR\$bBMLY</i>

Et maintenant voici le resultat en utilisant la recherche par sujet :

*075 PART-DIEU FONDS ZERO - CATALOGUE GEAC - TOU*RENVOI
SUJET*

Votre sujet : Médecines parallèles

	<i>15 renvois</i>
	<i>References dans</i>
	<i>le catal. general</i>
<i>1.Acupuncture</i>	<i>61</i>
<i>2.Biothérapie</i>	<i>4</i>
<i>3.Chiropractie</i>	<i>3</i>
<i>4.Drainage lymphatique manuel</i>	<i>1</i>
<i>5.Guérison par l'esprit</i>	<i>11</i>
<i>6.Guérison par la foi</i>	<i>8</i>
<i>7.Manipulation (thérapeutique)</i>	<i>6</i>
<i>8.Médecine holistique</i>	<i>7</i>
<i>9.Médecine naturelle</i>	<i>41</i>
<i>10. Médecine populaire</i>	<i>9</i>
<i>11.Médecine - Pratiques magiques</i>	<i>8</i>
<i>12.Mésothérapie</i>	<i>8</i>

13. Ostéopathie	14
14. Physiothérapie	5
15. Phytothérapie	53
	Total
	239

Tapez un des numéros a gauche -OU BIEN-

ARR - feuilleter en arriere

SOM - nouvelle recherche

DER - voir dernière recherche

Numero ou code :

Puis touche ENV

La phase suivante concerne la création d'un fichier d'autorité pour le département « Discothèque ». Le but c'est de faciliter l'accès a des documents dont ^{soit} les auteurs sont connus sur de différents noms ou pseudonymes.

On a commencé avec une liste de sept interprètes : *Renaud Sechan, John « Cougar » Mellencamp, Muddy Waters, Marc Seberg, Rita Mitsouko, Willy DeVille, Brand Dollar.*

La prochaine étape a été de chercher dans le CD-ROM BN OPALINE des notices bibliographiques complètes avec toutes les formes (retenues , rejetées ou associées) prises par les vedettes respectives. Ensuite on a créé les notices d'autorité.

Ex. : la notice d'autorité pour Willy DeVille

NNA 1205

001 \$aAFNOR
200 0\$aDeVille\$bWilly
400 1\$aDe Ville\$bWilly
400 2 1\$aVille\$bWilly de
400 3 1\$aBorsay\$bWilliam
400 4 1\$aMink DeVille
400 5 1\$aDeVille\$bMink
801 0\$aFR\$bBMLY

La dernière phase a été de lier toutes les notices bibliographiques correspondantes, après avoir ajouté, parfois, la vedette matière, aux notices d'autorité (environ 140 documents).

On a commencé également la création d'un fichier autorité pour le département Arts avec environ 100 notices d'autorité.

L'objectif de ces opérations a été aussi de former et encourager les professionnels appartenant aux différents départements de la bibliothèque pour utiliser et créer eux-mêmes des notices d'autorité.

II. Les suppressions des notices bibliographiques sans exemplaires pour l'assainissement de la base. La procédure, en plusieurs étapes, doit être très rigoureuse. Le travail est effectué par la base bibliographique après que les responsables de chaque fonds aient fait les suppressions d'exemplaires et les demandes de suppressions de notices.

Procédure :

a) Les suppressions d'exemplaires

1. Dans le module de prêt on doit vérifier que l'exemplaire n'a aucun mouvement. Ce peut être un retour mal enregistré, une amende non réglée ou bien une réservation non retirée etc.
2. Ensuite il faut supprimer la transaction si elle existe et attendre le lendemain pour vérifier sa suppression par le batch de nuit
3. Faire le \$ud sur l'exemplaire souhaité en BPS zone 966
4. Vérifier le lendemain dans le module prêt que l'exemplaire a été détruit. Il suffit de lire le code à barres. Le message : numéro non-attribué signale que tout a bien fonctionné.

b) Demande de suppressions de notices

La chose essentielle est de vérifier qu'aucun exemplaire ne soit encore raccroché à cette notice. Ensuite supprimer les différents points d'accès :

- la zone 010 (ISBN)
- la zone 990 (demande de notice à la BN)
- les zones Auteur (700-710 etc.)
- les zones Matière (606 etc.)

La suppression des points d'accès permet d'éviter l'accrochage des nouveaux exemplaires à la notice bibliographique.

V. Conclusion

Mon stage à la bibliothèque municipale de Lyon été la possibilité de connaître l'environnement professionnel d'une grande bibliothèque publique à un moment de réflexion sur ses développements futurs à l'occasion des discussions sur le cahier des charges. En effet le nouveau système informatique devra intégrer le multimédia, l'accès a des multiples bases de données et l'accès à distance.

L'existence d'un fichier d'autorité s'avère nécessaire mais demandera la participation des nombreux catalogueurs ainsi que beaucoup de temps. Il n'en est pas moins vrai que le début de sa constitution comme le dédoublement systématique des notices, la suppression des notices vides et l'ajout de mots matière restent le travail de base pour l'amélioration du catalogue.

Ainsi, ce stage m'a permis de compléter ma formation et a été également l'occasion d'un échange très intéressant et enrichissant.

VI. Bibliographie

1. Gourdier, Annie ; Maisonneuve, Marc. *Les systèmes de gestion de bibliothèques : les logiciels disponibles sur le marché français, description, utilisation*. Paris : A jour, 1991.
2. Le Marec, Joëlle. *Dialogue ou labyrinthe ? La consultation des catalogues informatisés par les usagers*. Paris : BPI, 1989
3. *Guide d'indexation RAMEAU*. Paris : Bibliothèque Nationale, 1992.
4. Pajor, Enikö. *Logiciel d'autorité de la Bibliothèque Municipale de Lyon : rapport de stage*. Villeurbanne : ENSSIB, 1992.
5. Encrenaz, Michel. *Essai sur le facteurs de réussite et d'échec dans l'utilisation d'un OPAC : mémoire d'étude*. Villeurbanne : ENSSIB, 1993
6. Bonneau, Béatrice. *Evaluation de l'OPAC de la Bibliothèque Municipale de Lyon : mémoire d'étude*. Villeurbanne : ENSSIB, 1993

